ment, j'aurai le droit d'espérer que nous serons alors à l'abri d'une nouvelle suspension de paiement en espèces, que nous serons moins exposés à ces fluctuations violentes qui favorisent, dans une trop grande mesure, tantôt le débiteur, tantôt le créancier, mais qui sont toujours accompagnées de flagrantes injustices et amènent des malheurs qui frappent les particuliers, ainsi que des pertes très sérieuses pour le pays, de nature à menacer la tranquillité publique; enfin, que nous serons en état de faire la guerre sans faire banqueroute.

Au cas où l'on n'adopterait pas ces deux projets, je n'oserais pas exprimer cet espoir.

CONFÉRENCE MONÉTAIRE INTERNATIONALE DE 1892

PROPOSITION TRANSACTIONNELLE PRÉSENTÉE PAR M. ALPH. ALLARD

Délégué du Gouvernement Belge et du Gouvernement Impérial Ottoman

---

Bruxelles, le 8 Décembre 1892.

I

ORIGINES

La masse des métaux précieux or et argent de l'univers constitue, semble-t-il, une sorte de propriété commune aux différents peuples; elle passe de l'un chez l'autre, échangeant les richesses, facilitant leur juste distribution, régularisant les prix universels.

Entre 1848 et 1851, les métaux furent augmentés dans une proportion que l'histoire n'avait jamais constatée. L'or de Californie et d'Australie avait en quelques années doublé la monnaie circulant de fait dans l'univers (or et argent).

Malgré les efforts d'une école alors nouvelle, on se refusa à démonétiser l'or ; le monde des affaires ne s'était jamais douté jusque-là qu'il y avait une question

monétaire ; aussi se refusa-t-il à risquer un essai hardi aussi périlleux.

Le progrès, les échanges, l'activité et la production se multiplièrent si bien sous l'influence de l'abondance monétaire et de la hausse des prix, que l'or bientôt fut insuffisant aux demandes toujours croissantes ; la Banque d'Angleterre se trouva elle-même obligée, en 1860, d'emprunter 52 millions d'or à la Banque de France, tant le métal lui faisait défaut. Ce fut pour la civilisation une ère d'affaires, de prospérité, de travail et d'abondance qui se perpétua jusqu'en 1873 (1).

En 1873, on démonétisa le métal *argent* en Europe, conformément aux théories qui avaient échoué en 1851.

Le métal blanc n'avait pas baissé de prix (2), il n'avait provoqué aucune inquiétude ; on lui retira néanmoins le droit de servir de monnaie, on le prohiba à l'entrée en Europe, et l'on assure que de ce fait on porta une grave atteinte à la liberté des échanges.

En 1870, c'est-à-dire trois ans avant cette prohibition, il avait été prédit qu'elle serait suivie inévitablement d'une révolution dans les prix, d'une baisse générale des valeurs et d'une crise profonde (3).

C'est cette crise, prédite en 1870, qui, dit-on, agit aujourd'hui et provoque des perturbations d'autant plus injustes et plus profondes, que la baisse des prix n'est pas produite par le développement du travail ou par l'abondance des richesses, mais par une cause factice,

(1) Voir mes tableaux graphiques, 1er tableau.
(2) Voir mes tableaux graphiques, 3e tableau, 1873.
(3) Volowski, Bon de Rothschild, voir mes tableaux graphiques, 3e tableau, 1870.

qui ne serait autre que la loi de proscription de l'argent qui a provoqué l'appréciation de l'or.

Aucune variation dans le niveau des prix ne peut être constatée dans les pays à argent.

La dépréciation de l'argent en Europe ne provient donc que de l'or qui est plus apprécié.

Cette baisse factice des prix provenant de l'appréciation de l'or serait, dit-on, la cause d'inégalités sociales redoutables, de la ruine de notre agriculture, de l'oisivité de nos industries, de la misère de nos ouvriers, et de ce malaise que l'on constate partout.

On s'est livré de tous côtés, depuis vingt ans, à rechercher une autre cause ; l'on n'en a découvert aucune ; aussi n'a-t-on trouvé de remède plus efficace que le remède monétaire.

C'est surtout, me paraît-il, contre le mal de l'abaissement des prix, contre cette appréciation factice de l'or, contre l'instabilité des changes entre les pays à or qui forment le tiers de l'univers, et les pays à argent qui forment les deux-tiers, que la Conférence de 1892 est appelée à réagir.

II

SITUATION ACTUELLE

Le remède qui paraîtrait indiqué serait de retirer les lois passées en 1871-76 en Allemagne et dans les pays latins et de faire disparaître le mal en faisant disparaître la cause, en rétablissant le bimétallisme, sinon universel, tout au moins assez étendu.

Cette proposition a été faite il y a quatorze ans à Paris,

elle a été renouvelée par les États-Unis et la France en 1881, elle se représente pour la troisième fois à Bruxelles en 1892.

Elle paraît se heurter contre des difficultés qu'il serait inutile de dissimuler et dont voici, me semble-t-il, les principales :

1° L'écart énorme de 36 0/0 que crée l'appréciation de l'or entre les deux métaux précieux;

2° L'étalon d'or, auquel, à tort ou à raison, tiennent plusieurs nations importantes d'Europe;

3° Les inégalités factices créées par les changes préjudiciables aux uns, mais par cela même profitables aux autres;

4° Les difficultés de proposer à des nations qui ont déjà de très forts stocks de monnaies d'argent battues à leurs effigies, d'en battre encore de nouvelles.

Il faudrait ainsi, pour trouver un remède à la baisse des prix, et augmenter le stock de monnaies circulant entre les nations, n'avoir en vue que l'étalon d'or, mettre en circulation l'argent et ne battre aucune monnaie d'argent.

Le problème paraît certainement ardu et difficile, je crois cependant qu'il n'est pas insoluble.

C'est aux États-Unis d'Amérique que j'emprunterai les bases de ma proposition transactionnelle.

III

TRANSACTION

Vers 1889, je pense, le Gouvernement des États-Unis a proposé au Congrès Américain un moyen fort ingénieux de rendre à l'argent son office dans la circulation en lui

attribuant sa valeur véritable en or. — Chaque dollar d'argent serait devenu un dollar honnête *(honest dollar)*.

Le Gouvernement des États-Unis était persuadé que la civilisation ne pourrait se passer du concours de l'argent à côté de l'or, mais il était en même temps l'adversaire du libre monnayage de ce métal sans le concours de l'Europe, parce qu'il craignait de s'acheminer trop évidemment vers l'unique étalon d'argent.

C'était en vue d'écarter ce danger qu'il proposait ce qui suit :

Les États-Unis s'interdiraient tout monnayage de pièces d'argent, sauf ce qui leur serait indispensable pour les besoins intérieurs de leur circulation.

Ils proposaient d'ouvrir leurs Hôtels des Monnaies aux dépôts libres de lingots d'argent et de les payer en billets du trésor à la valeur du marché le jour où le dépôt aurait été effectué.

Ces billets du trésor devaient être remboursables soit en or, soit en argent, au gré du trésor, mais si c'était en argent, ils devaient donner droit à une quantité variable d'argent égale à ce que l'on aurait pu acheter d'argent le jour du remboursement avec les dollars d'or exprimés sur la face du billet.

Le chiffre de dollars exprimés sur la face des *billets d'argent* allait donc représenter, en réalité, une *valeur en or* (1).

---

(1) MESURE RECOMMENDED

Issue Treasury notes against deposits of silver bullion at the markes price of silver when deposited, payable on demand in such quantitiet of silver bullion as will equal in value, at the date of presentation, the number of dollars expressed on the face of the notes at the market price of silver, or in gold, at the option of the government; or in silver dollars at the option of the holder. Repeal the compulsory feature of the present coinage act.

(William Windom, Secretary report for 1889.)

Tout en ayant en circulation des dollars d'or et des dollars d'argent, les États-Unis n'auraient plus eu que des dollars de même valeur basée uniquement sur l'étalon d'or.

La théorie du monométallisme y trouvait l'application de ses principes et s'en serait trouvée sans doute satisfaite.

Du même coup, l'argent soustrait depuis seize ans aux marchés nationaux allait leur être restitué ; l'usage du métal blanc allait être appelé à faciliter les échanges, il allait contribuer de nouveau à rétablir et à rehausser le niveau des prix dans le monde.

Les bimétallistes, eux aussi, s'en seraient sans doute déclarés satisfaits !

Ces billets du trésor émis contre argent auraient été, comme les dollars d'or, admis en paiement des douanes et des taxes et auraient servi aux réserves des banques de circulation.

Les porteurs des billets d'argent auraient eu droit à une *quantité d'argent* équivalente au nombre de dollars en or qui étaient inscrits sur la face du billet — Ce n'allait plus être dorénavant la valeur du dollar d'argent qui varierait , ç'allait être en réalité le volume d'argent que le dollar contiendrait qui allait augmenter ou diminuer en se modelant sur le cours du marché, exactement comme nos poumons modèlent leur capacité sur la rareté ou l'abondance de l'atmosphère pour nous procurer une circulation vitale régulière.

Cette loi, proposée il y a trois ans au Congrès des États-Unis, pourrait fournir ce me semble, un excellent terrain de transaction à la Conférence.

Si on l'étendait à une entente internationale, elle raffermirait à coup sûr le marché d'argent ; les États, en émettant des billets d'argent, n'auraient aucune chance de pertes, le remboursement des billets d'argent pourrait se faire avec moins de métal, et les pertes, quelles qu'elles pourraient être, s'il s'en produisait, seraient infiniment moins onéreuses que les profondes perturbations sociales, qui affectent en ce moment la prospérité et les ressources financières de tous les États du monde.

La question monétaire, il faut bien le reconnaître, se présente à nous sous la forme de ce dilemme, ou *réagir en prenant une mesure collective, ou continuation de ces crises si compromettantes pour l'ordre social.* Le projet américain de 1889, difficile peut-être à mettre en œuvre dans une seule nation, mériterait, semble-t-il, que la Conférence mît à l'étude les moyens de l'appliquer à un traité international et le concours de MM. les Délégués des États-Unis serait de nature à lui en faciliter la tâche.

IV

CHANGES PRÉCÉDENTS

L'entente consisterait, conformément à ce qui précède, à autoriser les États contractants à acheter librement, dans certaines limites et pour compte commun, dans des conditions à déterminer au traité, de l'argent contre des billets du trésor, sans s'obliger à battre aucune monnaie: elle n'obligerait aucun État à modifier ses lois monétaires, elle laisserait chacun libre de son unité de compte, il suffirait d'internationaliser la circulation des billets du trésor à un change, que l'on inscrirait sur le billet lui-même ; le métal argent qui en formerait la garantie, restant en

dépôt à l'endroit où le dépôt primitif aurait été fait.

Rien n'empêcherait qu'un traité aussi simple ne comportât qu'une période d'essai limitée à titre d'expérience sauf à la prolonger par traité ou par tacite reconduction.

Les stocks d'argent garantissant les billets internationaux pourraient être constitués, par le traité à intervenir en une sorte de trésor commun et international à la perte duquel les divers pays s'engageraient à contribuer en proportion de leur étendue, de leur population, de leur commerce, de leurs dettes ou de tout autre base qni pourrait être admise.

Aucun État ne serait obligé d'acheter de l'argent, mais le bénéfice des achats faits resterait appartenir à l'État qui aurait acheté le métal, ce bénéfice devant résulter de la hausse éventuelle de ce métal et de l'excédent d'argent qui se trouverait dans ce cas dans le trésor des dépôts.

Cette entente amènerait le relèvement tant désiré des prix généraux dans le monde et de ce fait le métal argent reviendrait bientôt à son ancien prix sans que l'on ait porté aucune atteinte ni à l'unité d'or qui, plus que jamais formera la base de la valeur chez les différentes nations, ni à la loi de l'offre et de la demande si souvent invoquée.

V

CHANGES

Il semble probable que cette entente ramènerait l'abondance des monnaies internationales, dans un temps relativement court, et par conséquent le relèvement des prix y compris celui de l'argent.

Il serait fort possible, sinon même probable, que ce relèvement de l'argent pourrait l'amener jusqu'au pair (15 1/2 kilogrammes d'argent égalant 1 kilogramme d'or ou tout autre proportion conventionnellement adoptée) l'on pourrait alors proposer aux différents Etats de se laisser guider par le très remarquable travail de M. Rochussen, ancien Ministre du roi de Hollande, lauréat du prix de 10.000 francs. institué en 1887, pour la meilleure solution des dificultés monétaires.

La convention à leur proposer apparaîtrait sous une forme plus simple encore que celle dont je viens d'esquisser les grands traits.

Chaque peuple resterait libre de donner à ses monnaies la forme, le nom, l'empreinte, le titre qu'il désirerait;

Chacun choisirait le métal qu'il trouverait bon;

Aucun engagement ne serait prescrit quant à la circulation fiduciaire;

Le seul engagement consisterait à s'assurer mutuellement contre toute fluctuation du rapport de valeur de l'or à l'argent, lequel serait fixé à un chiffre à convenir au traité. — A cet effet, les parties contractantes s'engageraient à échanger, dans une réunion ultérieure, les textes de leurs lois ou règlements en vertu desquels, dans chacun des Etats, aucune banque n'aurait plus le droit d'émettre des billets, si ce n'est à la condition d'acheter à bureau ouvert, contre billets de trésor, toutes matières d'or et d'argent dans le rapport de valeur qui aurait été fixé dans la convention.

Moyennant observer cette proportion de valeur, chaque État serait absolument libre de faire de l'or et de l'argent l'usage qu'il voudrait.

Une fois ce traité passé en force de loi, il me semble

qu'il serait devenu bien impossible de voir se déprécier l'un des deux métaux; cette loi mise en pratique par un nombre suffisant de grandes puissances, produirait, il serait difficile d'en douter, ce que la loi française a produit avec tant de facilité, à elle seule, pendant un siècle, jusqu'en 1873.

La vie économique de l'univers serait transformée, l'action des changes, rendue plus régulière, ramènerait bien vite le calme; la stabilité de leurs cours rétablirait entre les 2/3 de l'univers qui n'ont que l'argent et nous qui ne calculons qu'en or, les relations interrompues aujourd'hui.

Et pour le surplus si, contre toute attente, les résultats ne devaient pas répondre à nos espérances, rien ne serait plus facile que de se délier mutuellement du seul engagement si simple qui aurait été pris : il suffirait de modifier le règlement des Banques de circulation en leur permettant de suspendre leurs achats d'argent.

Je crois pouvoir ajouter qu'aucun des pays signataires n'aurait jamais le désir de se délier, car il se trouverait dans des conditions d'échange moins favorables après qu'avant. — Ce serait même là une garantie des plus solides, car les meilleurs traités sont ceux que les signataires ont intérêt à respecter.

Alph. Allard.

DEUXIÈME RAPPORT DE LA COMMISSION D'EXAMEN

La Commission d'examen a été saisie :

1° D'une proposition de M. Tietgen;

2° D'une proposition de sir William Houldsworth;

3° D'une proposition de M. Allard;

Le texte de ces trois propositions est connu des Membres de la Conférence.

4° D'un amendement à ces deux dernières propositions ou contre-projet présenté au cours de la discussion par M. de Foville;

5° D'un sous-amendement présenté par M. Forssell, et

6° D'une proposition émanant de MM. Montefiore Levi et Sainctelette.

Cet examen en commission s'est poursuivi dans les intervalles des séances où l'assemblée plénière discutait le bimétallisme, tel que le préconise la Délégation des États-Unis.

Les travaux de la Commission ont pris fin avant que la Conférence ait été appelée à se prononcer sur la proposition bimétalliste.

Il a fallu tenir compte de cette situation : la Commission n'a pas abordé l'examen des détails et de la mise en exécution pratique des projets qui lui avaient été renvoyés: elle a cru devoir se borner à les examiner au point de vue des principes généraux.